

Nouméa, le 26 juin 2026

A l'attention de

Monsieur le Président
du Gouvernement

Objet: Situation de la CAFAT, préavis de grève.

Monsieur le Président,

Nous représentons une grande partie du personnel de la CAFAT et nous sommes très inquiets de la situation actuelle au sein de notre organisme. La CAFAT est une société de type mutualiste de droit privé, elle est donc régie par le droit privé. Toutefois les textes encadrant son fonctionnement fixent aussi certaines de ses règles de fonctionnement et notamment les modalités de nomination de son directeur général, son agent comptable et son médecin chef du contrôle médical.

Ces nominations ont toujours fait l'objet de concertation préalable entre la CAFAT, notamment son conseil d'administration et sa direction générale, et le Gouvernement. Aujourd'hui le personnel que nous représentons ne comprend pas et n'admet pas que cela puisse être remis en question.

A notre connaissance le Gouvernement a publié début février un avis de vacance de poste pour le remplacement de notre Directeur général, avec en-tête CAFAT, sans même en informer notre direction ou son conseil d'administration ! Depuis lors s'est déroulé un ensemble de faits visant clairement à placer à la tête de la CAFAT une personne qui serait choisie uniquement par le Gouvernement.

Nous nous élevons contre cette méthode et nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que les prérogatives de la CAFAT soient respectées dans le choix de son directeur général.

A cette fin nous nous opposons à ce que le Gouvernement se prononce sans une réelle concertation préalable avec la CAFAT.

En conséquence veuillez considérer ce courrier comme préavis de grève pour la journée du mercredi 1er juillet. Ce préavis concerne l'ensemble des salariés de la CAFAT.

Veuillez accepter, monsieur le président, nos plus respectueuses salutations.

Les délégués syndicaux ;

Henri CHAMPION

Sandra MOLE

Copie:

- Direction de la CAFAT
- Conseil d'administration de la CAFAT